

PROCES-VERBAL
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 janvier 2025
à 20 heures 00
à la salle des fêtes

Séance n°01

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 17 janvier 2025 et affichée le 17 janvier 2025
- Le procès-verbal est affiché le 24 janvier 2025
- Le nombre des membres en exercice est de : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dommartin s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurent FAVRE.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs

FAVRE Laurent, CLEMENCE Joël, FAVRE François, FAIVRE-RAMPANT Claude, CLERC Marianne, MASSART Pierre, MOUGIN Norbert, BARRAND Betty et SAILLARD Etienne.

Absents : BATLOGG Christian, GRANDVUILLEMIN Stéphane

Absents excusés : MUZEREAU Damien

Pouvoirs : MUZEREAU Damien donne pouvoir à FAVRE François

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 – séance n°10-2024

- 1 Salle socioculturelle du Terrier – Marché de travaux - Installation d'une cuisine
- 2 Pôle Ecole Santé Mairie Centre-Bourg – Marché de maîtrise d'œuvre CRUPI Architectes – Avenant n°1
- 3 Budget Principal 2025 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- 4 Commission Communale des Impôts Directs – Nouvelle composition
- 5 Commission intercommunale de gestion du cimetière et de l'église – Nouvelle composition
- 6 Représentation de la commune dans les commissions permanentes de la CCGP – Modifications
- 7 Composition des commissions communales – Modifications
- 8 Activités de la CCGP – 2° semestre 2024
- 9 Compte-rendu des commissions de la CCGP
- 10 Compte-rendu des commissions communales
- 11 Décisions du Maire
- 12 Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. SAILLARD Etienne secrétaire de séance.

♦ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Affaire 02 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE – PES - Etat - Demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

Et Affaire 26 : Pôle Ecole Santé Mairie Centre-Bourg – Plan de financement prévisionnel n°1 au stade de l'Avant-projet définitif

Le Maire fait part d'une erreur matérielle concernant la feuille excel présentée lors de la séance du 19 décembre 2024 : *formule de somme erronée en ce qui concerne l'aide attendue DETR Ecole : (études + MO + travaux), impact sur le plan de financement spécifique à l'école et sur le plan de financement prévisionnel n°1. Il précise que les feuilles corrigées ont été transmises au contrôle de légalité le 10 janvier 2025 en annexes aux délibérations afférentes.*

Plan de financement prévisionnel n°1 - au stade de l'APD - POLE ENFANCE SANTE - ECOLE

CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2024

	ETUDES	MO	DEFINITIF	TOTAL								
ECOLE	38 893,19	403 604,42	2 197 875,00	2 638 572,61								
Mairie	9 473,31	107 251,48	584 145,30	700 769,69								
SANTE	5 319,24	70 371,23	343 315,00	419 005,62								
autres financements Ecole	1 316,09	15 564,81	216 856,20	225 360,94								
extérieurs	7 316,47	54 516,15	727 756,80	789 051,62								
château	1 316,09	24 370,41	132 440,20	158 026,15								
TOTAL	62 636,79	679 646,66	4 233 376,00	4 971 703,45								

pour dossier ETAT DETR										ETAT DETR		
ECOLE ECOLE ECOLE			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible	%	à l'aide attendue (montant HT)	TOTAL	
	38 893,19	Etudes	38 893,19					38 893,19	éligible	20,00%	7 730,64	
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21			403 604,42	éligible	20,00%	80 720,88		
	2 197 875,00	Travaux	1 098 937,50	1 098 937,50			2 197 875,00	éligible	20,00%	439 575,00	88 050,50	
	1 912 175,00	Total					1 912 175,00	éligible	20,00%	362 435,00	450 494,50	

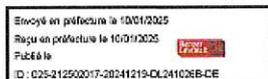
pour dossier ETAT DSIL										ETAT DSIL		
ECOLE	Pour dossier Dispositif de soutien au bois local de construction							Dispositif de soutien au bois local de construction				
			2024/2025	2026	2027	2028	TOTAL HT	éligible	%	à l'aide attendue (montant HT)	TOTAL	
	38 893,19	Etudes	38 893,19					38 893,19	éligible	0,00%	0,00	
	403 604,42	MO	201 802,21	201 802,21			403 604,42	éligible	0,00%	0,00		
	261 250,00	Charpente	261 250,00				261 250,00					
124 450,00	Barrages	124 450,00				124 450,00						
385 700,00	soit	385 700,00				385 700,00	éligible	20,00%	77 140,00	77 140,00		

Envoyé en préfecture le 10/01/2025
 Reçu en préfecture le 10/01/2025
 Publiée le
 ID : 025-212502017-20241219-DL241002C-AU

TOTAL SUBVENTIONS attendues au stade APD et en l'état actuel des renseignements obtenus quant aux possibilités de subventions	720 484,52
AUTOFINANCEMENT-EMPRUNT	-1 917 588,00
TOTAL ECOLE	2 638 172,52

Le Maire,
 Laurent FAURE





TOTAL SUBVENTIONS attendues au stade APD et en l'état actuel des renseignements obtenus quant aux possibilités de subventions	1 179 358,86
AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT	3 792 348,59
TOTAL	4 971 707,45

Le Maire,
Laurent FAVRE

Le procès-verbal est soumis au vote.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 19 décembre 2024 à l'unanimité.

Séance n°01 – Affaire n°01

Présents : 9 Abstention : 0
Pouvoir : 1 Pour : 10
Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

DL 250101

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Salle socioculturelle du Terrier – Installation d'une cuisine

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en lien avec le projet de réhabilitation de la salle socioculturelle du Terrier en salle des fêtes, il s'est avéré nécessaire de lancer une consultation pour l'installation d'une cuisine.

Ainsi, dans le cadre d'une procédure adaptée, une consultation a été lancée par publication le 17 octobre 2024, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 5 novembre 2024.

Aucune offre n'ayant été reçue, une nouvelle consultation, faisant suite à une déclaration de procédure infructueuse, a été lancée. Une nouvelle mise en concurrence des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a donc été effectuée par une nouvelle publication réalisée le 8 novembre 2024, avec une date limite de réponse fixée au 22 novembre 2024.

Les offres reçues ont été examinées par la commission "Commande Publique" lors de sa réunion du 27 novembre 2024.

Au terme de l'analyse de l'offre, la commission propose à l'assemblée délibérante d'attribuer le marché à la société dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sur proposition de la commission "Commande Publique" réunie les 27 novembre 2024 ;
- Décide de la passation d'un marché pour l'Installation d'une cuisine dans la salle socioculturelle « Le Terrier » selon la procédure adaptée, avec la société **INSTALL'NORD, sise 900 avenue Oehmichen, ZI Technoland, 25460 ETUPES**, pour un montant de **35 238,97 € HT soit 42 286,76 € TTC**
- Autorise le Maire à signer le marché ;
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2025

Séance n°01 – Affaire n°02

Présents : 9 Abstention : 0
 Pouvoir : 1 Pour : 10
 Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

DL 250102
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Pôle Ecole Santé Mairie Centre-Bourg – Marché de maîtrise d'œuvre CRUPI Architectes – Avenant n°1

Le Maire rappelle que par délibération du 24 mars 2024, le conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour le Pôle Ecole santé Mairie Centre-bourg :

- * la construction d'un équipement scolaire
- *la réhabilitation du bâtiment mairie pour la réalisation d'une maison médicale et de la mairie
- *la réalisation des aménagements extérieurs du centre bourg

avec le cabinet **CRUPI ARCHITECTES SARL (mandataire)** selon les modalités suivantes :

Coût estimatif provisoire des travaux :

3 860 000 € HT * taux d'honoraires 16.20% = 625 310.00 € HT soit 750 372.00 € TTC.

Par délibération du 19 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif au projet, comportant les coûts prévisionnels définitifs de travaux suivants :

Travail	ECOLE - € HT	MAIRIE - € HT	MAISON DE SANTE - € HT	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - € HT		RESEAU DE CHALEUR/ CHAUFFERIE - € HT	TOTAL
				ECOLE	CENTRE BOURG		
	2 197 875.00	584 045.00	383 215.00	208 050.00	727 750.00	132 440.00	4 233 375.00

En conséquence il y a lieu de soumettre au conseil Municipal un avenant au marché de maîtrise d'œuvre initial, afin d'actualiser le montant des honoraires, désormais calculé sur le coût prévisionnel définitif des travaux, au taux non plus de 16.20% MAIS de 15.96%.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet **CRUPI ARCHITECTES SARL (mandataire)** selon les modalités suivantes :

	HT	TTC
MARCHE INITIAL		
3 860 000 € HT*16,20%	625 310,00 €	750 372,00 €
AVENANT		
4 233 375 € HT *15,96%	675 646,65 €	810 775,98 €
MONTANT DE L'AVENANT	+ 50 336,65 €	+ 60 403,98 €

(Les prix sont révisés mensuellement par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la formule : $C_n = 20\% + 80\% (ING(n)/ING(0))$)

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision
- ING(n) : valeur de l'index de référence au mois n, date de réception des livrables
- ING(o) : valeur de l'index de référence au mois zéro (octobre 2023))

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1.
- **Dit que les crédits seront inscrits au BP 2025**

Séance n°01 – Affaire n°03

Présents : 9 Abstention : 0
 Pouvoir : 1 Pour : 10
 Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

DL 250103

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Budget Principal 2025 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Vu les articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n° 89.17 du 11 janvier 1989 visant notamment les modalités de détermination de la masse des crédits à ouvrir et la définition de l'affectation ;

Considérant la nomenclature M57 budgétaire applicable ;

Considérant les dépenses réelles de la section d'investissement à prendre en compte définies comme celles votées au budget 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette = comptes 16), c'est-à-dire, non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, (BP), mais également celles inscrites au budget supplémentaire (BS) et dans les décisions modificatives (DM) le cas échéant ;

Considérant qu'il convient de prendre la masse des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit la somme des chapitres budgétaires 20, 204, 21, 22 et 23 inscrits au BP + BS + DM et, le cas échéant, d'y ajouter les crédits inscrits à ces chapitres mais ventilés par "Opération" pour déterminer le montant maximal des crédits à répartir ;

Considérant que cette délibération doit notamment viser la répartition de cette masse : montant et affectation précise des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution ;

Considérant qu'il convient d'entendre par "affectation", la détermination des dépenses d'investissement autorisées et la ventilation des sommes correspondantes par chapitres et articles budgétaires d'imputation ;

Considérant que la procédure introduite par l'article L.1612-1 ne concerne que les dépenses d'investissement de l'exercice en cours jusqu'aux délais légaux fixés par le CGCT ; cet article ne vise donc que les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) ;

Considérant que l'article L.1612-1 ne s'applique pas aux recettes d'investissement et plus particulièrement aux recettes d'emprunt ; ainsi, l'assemblée délibérante ou l'exécutif ne peut contracter des emprunts nouveaux avant le vote du budget primitif de l'année 2025 ; toutefois, l'exécutif peut, en vertu d'une délibération expresse recourir à la technique de la réservation de crédits ;

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

En application des articles susvisés du CGCT, et considérant l'absence de vote du budget avant le 1^{er} janvier 2025,

- Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2025 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

RAPPEL crédits 2024				
Chapitres	BP	BS	DM	Total (hors RAR)
20	10 000,00	Sans objet	0	10 000,00
204	58 420,00		0	58 420,00
21	152 650,00		0	152 650,00
22	0		0	0
23	1 724 907,07		0	1 724 907,07
Total des chapitres 20, 204, 21, 22 et 23				1 945 977,07
Le cas échéant, ajouter les crédits inscrit à ces chapitres mais ventilés par "Opération"				
Quart des crédits d'investissement qu'il est possible d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget				486 494,268

Dépenses d'investissement autorisées avant le vote du budget 2025			
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du BP
23	231	Cuisine Terrier	42 286,76
23	231	Avenant Maîtrise d'Œuvre Pôle Ecole Santé	60 403,98
Total			102 690,74

Séance n°01 – Affaire n°04**OBJET : Commission Communale des Impôts Directs – Information**

Le Maire expose qu'après avoir questionné le centre des finances publiques, une réponse nous a été adressée par mail le 20 janvier 2025, selon laquelle :

« La désignation de nouveaux membres pour la CCID n'intervient qu'en cas de "décès, démission ou révocation **de trois au moins** des membres titulaires de la commission". (article 1650 du Code Général des Impôts). »

Dans notre cas, **il n'est donc pas nécessaire** de procéder à la nomination d'un nouveau membre pour remplacer M. Jean ROY.

La composition de la commission communale des impôts directs demeure ainsi inchangée, telle que définie lors de la séance du 18 juin 2020.

Pour mémoire :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
CLEMENCE Joël	MONNIER Nicole
<i>ROY Jean, décédé</i>	FAVRE François
DEFERT Anthony	MASSART Pierre
MERCET Martine	BARRAND Betty
SAILLARD Etienne	CLERC Marianne
NICOLET Corentine	MOUGIN Norbert

Séance n°01 – Affaire n°05

Présents : 9

Abstention : 0

Pouvoir: 1

Pour : 10

Suffrages exprimés : 10

Contre : 0

DL 250105

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte

Le

OBJET : Commission intercommunale de gestion du cimetière et de l'église – Nouvelle composition

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée entre les deux communes pour ce qui concerne les modalités de gestion du cimetière et de l'église entre les deux villages, qu'une commission constituée d'élus désignés par les deux conseils municipaux doit statuer selon les modalités exposées dans la convention précitée.

Cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

En raison du décès de M. Jean ROY, le Maire entendu, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de cette commission. Il en découle, à l'issue de l'élection, la composition suivante :

<u>Membres Titulaires</u>		<u>Membres Suppléants</u>	
Marianne CLERC	10 voix	Christian BATLOGG	10 voix
Norbert MOUGIN	10 voix	Claude FAIVRE-RAMPANT	10 voix
Betty BARRAND	10 voix	Damien MUZEREAU	10 voix

Séance n°01 – Affaire n°06

Présents : 9 Abstention : 0
 Pouvoir : 1 Pour : 10
 Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

DL 250106
 En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Représentation de la commune dans les commissions permanentes de la CCGP – Modifications

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du décès de M. Jean ROY, il convient de se prononcer sur la désignation d'élus volontaires pour siéger aux commissions au sein de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

- Développ^t responsable–Agenda 21
- Solidarités Communautaires
- Observatoire de la sécurité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide des propositions suivantes :

Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Développ ^t responsable–Agenda 21	Joël CLEMENCE	-
Solidarités Communautaires	Christian BATLOGG	-
Observatoire de la Sécurité	Norbert MOUGIN	Claude FAIVRE-RAMPANT

- Charge le Maire d'en informer la Communauté de Communes du Grand Pontarlier
-
- Le tableau des représentants de la Commune dans les commissions permanentes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est ainsi mis à jour comme suit :

Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Finances	CLERC Marianne *	MOUGIN Norbert*
Développement économique	SAILLARD Etienne*	FAVRE François*
Eau – Assainissement	FAVRE François*	SAILLARD Etienne*
Tourisme	BARRAND Betty*	MUZEREAU Damien*
Ordures Ménagères	BATLOGG Christian*	FAIVRE-RAMPANT Claude*
Développ ^t responsable–Agenda 21	Joël CLEMENCE	-

Centre Technique Intercommunal	FAIVRE-RAMPANT Claude*	MASSART Pierre*
Solidarités Communautaires	Christian BATLOGG	-
Observatoire de la Sécurité	Norbert MOUGIN	Claude FAIVRE-RAMPANT
Accessibilité	MUZEREAU Damien*	CLERC Marianne*
SCOT, pour information	SAILLARD Etienne*	MOUGIN Norbert*

*inchangé

Changement**Séance n°01 – Affaire n°07**

Présents : 9 Abstention : 0
 Pouvoir : 1 Pour : 10
 Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

DL 250107

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte
 Le

OBJET : Composition des commissions communales – Modifications

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, selon lesquelles le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il est précisé que le Maire est membre de droit de chaque commission.

En raison du décès de M. Jean ROY, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation de nouveaux membres pour siéger dans les commissions communales « Environnement et cadre de vie » et « Pôle Ecole Santé Seniors », de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret pour l'élection de ces représentants le cas échéant, puis de procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants des commissions communales :
- procède à l'élection des membres de celle-ci tel que suit :

ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE	<u>Claude FAIVRE RAMPANT</u> Marianne CLERC* Norbert MOUGIN Betty BARRAND*
COMMISSION COMMUNALE PÔLE ENFANCE SANTÉ SENIORS	<u>Laurent FAVRE</u> Joël CLÉMENCE* Pierre MASSART* Marianne CLERC* Christian BATLOGG* Damien MUZEREAU*

*inchangé

Changement

- Découle alors le tableau des commissions mis à jour suivant :
- **Président de droit** : Le Maire : Laurent FAVRE

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES
FINANCES	<u>Marianne CLERC*</u> Norbert MOUGIN* Joël CLEMENCE*
VRD – BATIMENTS COMMUNAUX	<u>Claude FAIVRE RAMPANT*</u> Norbert MOUGIN* Pierre MASSART* Betty BARRAND*
URBANISME	<u>Joël CLEMENCE*</u> Pierre MASSART** Stéphane GRANDVUILLEMIN Betty BARRAND*
BOIS ET FORETS	<u>François FAVRE*</u> Norbert MOUGIN* Christian BATLOGG* Damien MUZEREAU* Etienne SAILLARD*
FETES ET CEREMONIES	<u>François FAVRE*</u> Damien MUZEREAU* Pierre MASSART* Christian BATLOGG*
ACCUEIL PERISCOLAIRE - Commission intercommunale ALSH Mutualisé Dommartin/Vuillec/Houtaud	<u>Marianne CLERC*</u> Pierre MASSART* Etienne SAILLARD* Christian BATLOGG* Damien MUZEREAU*
ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE	<u>Claude FAIVRE RAMPANT*</u> Marianne CLERC* Norbert MOUGIN Betty BARRAND*

COMMUNICATION – BULLETIN MUNICIPAL	<u>Joël CLEMENCE*</u> François FAVRE* Christian BATLOGG* Norbert MOUGIN*
COMMISSION TEMPORAIRE LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE	<u>Laurent FAVRE*</u> Pierre MASSART* Stéphane GRANDVUILLEMIN * Betty BARRAND*
COMMISSION COMMUNALE PÔLE ECOLE SANTÉ SENIORS	<u>Laurent FAVRE*</u> Joël CLÉMENCE* Pierre MASSART* Marianne CLERC* Christian BATLOGG* Damien MUZEREAU*
COMMISSION COMMUNALE « RÉHABILITATION DU TERRIER »	<u>Laurent FAVRE*</u> Joël CLÉMENCE* François FAVRE* Claude FAIVRE-RAMPANT* Christian BATLOGG* Pierre MASSART* Stéphane GRANDVUILLEMIN* Damien MUZEREAU* Betty BARRAND*
COMMISSION COMMANDE PUBLIQUE	<u>Membres titulaires :</u> <u>Membres suppléants :</u> Marianne CLERC* François FAVRE* Pierre MASSART * Claude FAIVRE-RAMPANT* Damien MUZEREAU * Norbert MOUGIN*
COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	MEMBRES
GESTION DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE	<u>Membres titulaires :</u> <u>Membres suppléants :</u> Marianne CLERC * Christian BATLOGG* Norbert MOUGIN* Claude FAIVER-RAMPANT Betty BARRAND Damien MUZEREAU*

RPI	<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
	Marianne CLERC*	Christian BATLOGG*
	Damien MUZEREAU*	Etienne SAILLARD*
	Pierre MASSART*	
	Claude FAIVRE-RAMPANT*	

*inchangé
Changement

Séance n°01 – Affaire n°08

Présents : 9 Abstention : 0
Pouvoir : 1 Pour : 10
Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

DL 2450108
En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte
Le

OBJET : Activités de la CCGP – 2° semestre 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, en complément des exposés faits lors des séances précédentes, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, présentée par les délégués de la commune, pour la période du 2e semestre 2024.

Séance n°01 – Affaire n°09

OBJET : Compte-rendu des commissions de la CCGP

Betty BARRAND rapporte ce qui a été abordé par les commissions :

Château de Joux :

- Nouvelle convention de mécénat établie avec le Crédit Mutuel/secteur du Haut Doubs (versement e 20 000 euros)
- Convention de mécénat avec la fondation du patrimoine et le groupe Dassault (aide financière de 180 000 euros pour la rénovation de la tour Mirabeau, de la tour de l'Horloge et de la mise en place d'un compagnon de visite numérique)

Tourisme :

- Schéma Directeur du Tourisme et des loisirs du Haut Doubs

- Tarif animation Gounefay 7 € TTC adulte/5€ uros TTC enfant (200 € pour un groupe scolaire)
- convention d'entretien des itinéraires de randonnée avec le Département du Doubs (11 € par km entretenu)
- Convention d'objectifs et de moyens 2025 avec l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs
(versement d'une subvention d'un montant de 171 149,31 euros)

Séance n°01 – Affaire n°10

OBJET : Compte-rendu des commissions communales

Marianne CLERC évoque ce qui a été abordé en commission RPI : le départ de Mme Valérie ARBAN, ATSEM, remplacée par Mme Binta PAILLOTTE.

Séance n°01 – Affaire n°11

OBJET : Décisions du Maire

2024-32

Exploitation de résineux - Travaux d'abattage façonnage, débardage et abattage seul - Entreprise Damien PETIT

Dans le cadre de travaux d'abattage façonnage, débardage et abattage seul dans différentes parcelles de la forêt communale, il y a lieu de passer un marché avec l'entreprise forestière **Damien PETIT – 2 rue de la Chenove 25520 BIAN-LES-USIERS** – selon les modalités suivantes :

PRESTATIONS COMMANDEES, QUANTITES PREVISIONNELLES ⁽³⁾ ET PRIX UNITAIRES

Description	Quantité	Unité	PU (€)
Abattage/façonnage de grumes de résineux	50	M3	12.00
Débardage de grumes de résineux	50	M3	12.00
Abattage seul	10	M3	14.00
Montant total prévisionnel ⁽³⁾ de la commande			1 340.00

(3) Les prestations seront facturées suivant les quantités réellement dénombrées à la fin du chantier

2024-33

Exploitation de feuillus - Travaux d'abattage façonnage, débardage et câblage de sécurisation - Entreprise Damien PETIT

Dans le cadre de travaux d'abattage façonnage, débardage et câblage de sécurisation dans la parcelle communale 28, il y a lieu de passer un marché avec l'entreprise forestière **Damien PETIT – 2 rue de la Chenove 25520 BIAN-LES-USIERS** – selon les modalités suivantes :

PRESTATIONS COMMANDEES, QUANTITES PREVISIONNELLES ⁽³⁾ ET PRIX UNITAIRES

Description	Quantité	Unité	PU (€)
Abattage/façonnage de grumes de feuillus	130	M3	10.00
Débardage de grumes de feuillus	130	M3	11.00
Câblage de sécurisation, à l'unité	4	M3	20.00
Montant total prévisionnel ⁽³⁾ de la commande			2 810.00

(3) Les prestations seront facturées suivant les quantités réellement dénombrées à la fin du chantier

Séance n°01 – Affaire n°12

OBJET : Questions diverses

Claude FAIVRE-RAMPANT évoque :

- L'installation d'un radar pédagogique Grande Rue, avec enregistrement des données
- La réfection en cours de l'allée piétonne du square de la Fontaine

Dates prévues pour les réunions des Conseil municipaux 2025 : 19/02 ; 19/03 ; 16/04 ; 28/05 ; 27/06 ; 16/07 ; 17/09 ; 15/10 ; 19/11 ; 17/12.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Laurent FAVRE

Le secrétaire de séance,
Etienne SAILLARD



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Etienne Saillard', is written below the typed name of the secretary.

Séance n° 01 – Conseil municipal du 22 janvier 2025**Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :**

N°	Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance	Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Salle socioculturelle du Terrier – Marché de travaux - Installation d'une cuisine et équipement	X	
2	Pôle Ecole Santé Mairie Centre-Bourg – Marché de maîtrise d'œuvre CRUPI Architectes – Avenant n°1	X	
3	Budget Principal 2025 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025		X
4	Commission Communale des Impôts Directs – Nouvelle composition	X	
5	Commission intercommunale de gestion du cimetière et de l'église – Nouvelle composition	X	
6	Représentation de la commune dans les commissions permanentes de la CCGP – Modifications	X	
7	Composition des commissions communales – Modifications	X	
8	Activités de la CCGP – 2° semestre 2024	X	
9	Compte-rendu des commissions de la CCGP		X
10	Compte-rendu des commissions communales		X
11	Décisions du Maire		X
12	Questions diverses		X

